

AFRIQUE : DES GRUMES AUX PRODUITS ? PROBLÈMES PRATIQUES ET THÉORIQUES DE L'INDUSTRIALISATION DE LA FILIÈRE BOIS

Les rencontres professionnelles du bois tenues à Kribi (Cameroun) à la fin 1994 et organisées par le Centre pour le Développement industriel de Bruxelles, ont révélé – selon la revue « Marchés Tropicaux » (n° 2568 du 9.12.94) – une tendance nouvelle en faveur de la transformation locale du bois, contrairement à la situation qui prévalait jusqu'à présent et qui voyait l'Afrique spécialisée principalement dans l'exportation de grumes, à l'exception de la Côte-d'Ivoire qui transforme déjà près de 90 % de son bois. Selon « Marchés Tropicaux », cette tendance résulterait de la conjugaison de deux facteurs :

- les acheteurs à la recherche d'un abaissement de leurs coûts de revient préfèrent produire ou faire produire en Afrique ;
- ces mêmes acheteurs considèrent que les exportations de grumes sont inévitablement appelées à se réduire. Par conséquent, la sécurisation de leurs approvisionnements passe par une réduction de la part de bois brut au profit de produits semi-finis.

Examinons ces deux facteurs séparément :

Le premier serait la traduction dans le secteur bois d'un mouvement de « délocalisation » de certaines activités productives des pays développés vers des pays disposant de ressources à plus faible coût (main-d'œuvre, matière brute). La dévaluation du Franc CFA, en rendant moins chers les coûts locaux, constitue

un élément propice à une telle évolution, même si le réajustement monétaire a été *a priori* plus favorable aux exportateurs de bois brut qu'aux transformateurs qui doivent importer une plus grande part de leurs intrants*.

Le second facteur résulte d'anticipations rationnelles des opérateurs. La Côte-d'Ivoire a déjà interdit l'exportation de la plupart des essences sous forme de grumes. Le Cameroun a adopté en 1994 une nouvelle loi forestière qui prévoit l'interdiction totale d'exporter du bois brut d'ici cinq ans. Par ailleurs, il apparaît clairement que l'accès à la ressource elle-même devient de plus en plus conditionné par l'implantation d'unités de transformation. Par conséquent, il est logique que les opérateurs adaptent leurs stratégies à cette évolution. Ce faisant ils contribuent d'ailleurs eux-mêmes à la susciter : anticiper une réduction de l'offre de grumes conduit à produire et demander plus de produits transformés, ce qui aboutit effectivement à réduire l'offre et la demande de grumes ! Les économistes qualifient ce genre de phénomènes de « prophéties auto-réalisatrices », bien connues des spécialistes des marchés financiers.

Il reste néanmoins une demande importante pour les grumes africaines. Si les acheteurs eu-

* Cf. l'étude du CIRAD-Forêt « Tendances récentes du marché des bois tropicaux et conséquences pour l'Afrique ». Ministère de la Coopération, juillet 1994.

ropéens modifient leurs stratégies, les opérateurs asiatiques manifestent un intérêt soutenu pour les bois africains. Les Japonais qui avaient acquis plus de 500 000 m³ de grumes en 1993 principalement au Gabon, et dans une moindre mesure au Cameroun, en ont importé environ 580 000 m³ en 1994 (source Market News Service – CNUCED). Les Philippines de leur côté ont importé 200 000 m³ de grumes du Ghana l'année dernière. La pénurie de grumes qui affecte le Sud-Est asiatique ne provient pas tant de la « déforestation massive », comme il est parfois affirmé hâtivement, que des processus d'industrialisation des filières bois conduits par les Etats (souvent contre la volonté des opérateurs privés), soucieux de développer l'emploi et de renforcer le tissu industriel dans toute la filière. Ainsi le Sarawak réserve-t-il une part toujours croissante de sa récolte de grumes à l'industrie locale, le Sabah en a interdit l'exportation et la Papouasie-Nouvelle-Guinée en a planifié l'arrêt progressif.

DES CONSÉQUENCES INCERTAINES POUR LA GESTION DES FORÊTS

Quelles peuvent être les implications sur la gestion forestière de cette tendance à transformer localement le bois plutôt qu'à l'exporter sous forme brute ? Plusieurs points sont à considérer :

La transformation locale favorise une valorisation plus large

des ressources forestières, en permettant une diversification des essences prélevées par opposition aux pratiques d'exploitation hyper-sélectives – l'écrémage – qui aboutissent à une « consommation » d'espace excessive au regard de la quantité de bois prélevé. La Côte-d'Ivoire qui transforme la majeure partie de sa production exploite une gamme d'essences nettement plus étendue que ses concurrents d'Afrique Centrale.

Mais si les unités industrielles n'améliorent pas leurs rendements matière (rapport entre le volume de produit transformé et le volume de bois brut nécessaire à sa fabrication), la transformation locale de grumes auparavant exportées engendre un gaspillage de ressources naturelles dans la mesure où elle nécessite plus de bois brut pour obtenir le même résultat qu'une unité plus efficace implantée en Europe. En Indonésie, où le rendement matière pour le premier produit exporté, le contreplaqué, est de 50 % en moyenne (soit bien supérieur aux taux rencontrés en Afrique), la Banque Mondiale estime à 3 millions de m³ le volume de bois perdu annuellement du fait d'une efficacité de la transformation inférieure aux standards régionaux*.

Une mesure administrative comme l'interdiction d'exporter des grumes fait chuter le prix du

* Cf. World Bank, Indonesia – Environment and Development. World Bank Country Study, 1994.



bois brut au sein du pays par l'éviction de la demande étrangère. Cette baisse du prix des grumes n'incite évidemment pas les opérateurs à investir pour moderniser leurs unités de transformation, mieux valoriser et économiser la matière brute. En bref, une industrialisation efficace ne se décrète pas, elle se construit sur un marché concurrentiel qui peut (aussi) servir à mieux gérer des ressources naturelles.

A LA RECHERCHE DE LA VALEUR AJOUTÉE

Sur un plan économique, on entend souvent dire que la transformation du bois est source de « valeur ajoutée » et qu'elle contribue ainsi à accroître les revenus des pays producteurs tout en créant des emplois en leur sein. Tout dépend de quelle transformation il s'agit. Il est incontestable que les produits finis (meubles, fenêtres...) sont source de valeur ajoutée. Les prix de ces objets dépendent directement des fonctions qu'elles offrent au consommateur et de leur esthétique ; d'ailleurs, ces prix n'ont parfois plus qu'un rapport assez lointain avec la matière qui les compose.

Mais ceci reste-t-il vrai pour les produits semi-finis (sciages, placages, contreplaqués...) dont les prix se forment de manière plus uniforme, un peu comme les matières premières ? C'est là qu'interviennent le rendement matière et les prix respectifs des grumes et du produit semi-fini. Sans entrer dans les détails économiques, on perçoit intuitivement que s'il faut 2,85 m³ de grumes pour fabriquer 1 m³ de contreplaqué

(soit un rendement matière de 35 %, courant en Afrique), on ne pourra parler de valeur ajoutée que si le prix de vente du produit semi-fini est au minimum de 2,85 fois celui du m³ de grumes. Si le marché est libre, c'est-à-dire les prix domestiques correspondent aux prix du marché international, il serait aisé de déterminer si la transformation génère ou pas une valeur ajoutée. Si les sous-produits sont valorisés (mouleurs, etc.), il conviendra d'inclure leur valeur à celle des produits finis.

La chose se complique dès lors que se manifestent des distorsions de prix qui tendent à différencier le prix des grumes sur le marché intérieur de celui qui se forme sur le marché mondial. Reprenons l'exemple de l'interdiction de l'exportation de grumes par un pays producteur qui veut que l'étranger lui achète ses produits semi-finis plutôt que son bois brut. Il est très probable que cette interdiction fera baisser nettement le prix des grumes dans le pays adoptant cette mesure restrictive. D'un point de vue comptable, la transformation fera apparaître probablement une valeur ajoutée dans les entreprises de transformation dans la mesure où le calcul s'effectuerait avec des prix locaux pour les grumes mais avec des prix internationaux pour le produit semi-fini. L'économiste doit considérer, dans tous les cas, les prix internationaux pour déterminer si telle activité procure plus de richesses que telle autre à la collectivité. Bien souvent, on pourrait montrer que la valeur ajoutée susceptible d'apparaître dans les comptabilités

analytiques trouve sa source dans les distorsions de prix qu'engendre une forte taxe sur l'exportation des grumes, et a fortiori son interdiction.

Dans ce type de situation, il n'est pas sûr que la transformation intégrale du bois brut apporte plus de revenus au pays qu'une situation mixte combinant transformation et exportation de grumes. Si l'activité de transformation entraîne un développement d'activités connexes (fabrication de colles, assemblage d'outils de production, etc.), il est possible que les revenus engendrés par l'élargissement de la filière compensent les pertes engendrées par la mauvaise efficacité de la transformation de grumes qui auraient pu être vendues avec meilleur profit sur le marché international. Mais si tous les intrants nécessaires à la transformation ne peuvent être produits localement et doivent être importés, il est vraisemblable que la transformation locale de tout le bois récolté se traduira par un manque à gagner au niveau national.

LES RECETTES FISCALES D'AUJOURD'HUI FERONT-ELLES LES EMPLOIS DE DEMAIN ?

Reste la question de l'emploi, qui semble trancher en faveur d'un maximum d'industrialisation. Cependant, si la transformation intégrale du bois se traduit par une perte de revenu potentielle par rapport à une situation mixte (probable en cas d'interdiction d'exporter des grumes), le volume d'emploi créé devrait être, en théorie, inférieur à celui d'une si-

tuation optimale avec liberté de commerce. Dans la mesure où l'Etat dispose des moyens fiscaux de capter une part « normale » des revenus de la filière, cette part sera d'autant plus grande que les marges des opérateurs seront élevées. Rien n'empêche, en principe, la puissance publique de convertir ces recettes fiscales supplémentaires en investissements générateurs d'emplois dans des secteurs autres que le bois (en lançant des programmes de construction d'infrastructures par exemple). Mais le monde réel n'est pas celui de l'optimum. D'une part, les Etats africains sont en général mal outillés pour récupérer les recettes fiscales, d'autre part on sait que ces mêmes Etats n'ont pas toujours réinvestis ces recettes dans les secteurs productifs. L'exemple de la rente pétrolière est malheureusement là pour le rappeler.

Une transformation locale du bois est, indiscutablement, nécessaire à la valorisation de la ressource forestière. Mais l'exportation d'un certain volume de grumes peut parfaitement trouver sa place aux côtés d'une industrie efficace, voire dégager les moyens financiers de sa modernisation. La diversification permet également d'amortir les fluctuations inhérentes à ces produits écoulés sur le marché mondial. La crise récente du contreplaqué montre à cet égard les risques d'une spécialisation trop exclusive et rappelle que la flexibilité est une valeur économique en hausse. □

Alain KARSENTY
CIRAD-Forêt